

La Mairie de Mauléon a initié une réflexion concernant les déchets produits par les activités économiques et a invité les entreprises du mauléonais à participer à une enquête.

Les résultats de l'enquête ont fait l'objet d'une analyse et d'une restitution le 19 juin à l'**ESIAM** en partenariat avec le Réseau RECTO VERSO.

Cette restitution a permis de présenter des solutions existantes et de réfléchir ensemble à d'autres actions qui pourraient être menées en partenariat avec l'**ESIAM et le Réseau RECTO VERSO**.

Quels types de déchets retrouve-t-on en entreprise ?



Déchets Dangereux (DD)
qui contiennent des substances dangereuses pour l'homme et pour l'environnement
(pictogrammes dangerosité)

Par exemple :
Bois traité, emballages souillés, peintures dangereuses, aérosols, lampes, Déchets Electriques et Electroniques



Déchets Non Dangereux (DnD)
déchets qui ne sont ni dangereux, ni inertes

Par exemple :
Métaux, plastiques, carton, bois, verre, déchets fermentescibles



Déchets Inertes (DI)
qui ne subissent aucune modification physique, chimique ou biologique importante

Par exemple :
Pavés, sables, gravats, tuiles, béton, ciment, carrelage

A quelles obligations réglementaires sont soumises les entreprises ?

Une entreprise est responsable de la gestion de ses déchets **jusqu'à leur élimination** ou valorisation finale, **même lorsque ce déchet est transféré à un tiers**.

L'entreprise doit donc s'assurer auprès de ses prestataires que l'ensemble des opérations de gestion soient **conformes aux exigences réglementaires** : prestataires agréés pour stocker, transporter et traiter des déchets - suivi des documents attestant de la gestion des déchets (classiers des factures, bordaux de suivi, registre de déchets dangereux) – destination des déchets.

Obligation de trier ses déchets : depuis le 1^{er} juillet 2016, la plupart des entreprises doivent trier à la source les déchets en 5 flux : **papier, métal, plastique, verre et bois**. Ces déchets peuvent être conservés ensemble en mélange avant d'être triés par un prestataire.

Combien coutent réellement les déchets ?

En entreprise, lorsque l'on parle du coût des déchets, on pense surtout aux **coûts externes / coûts de gestion**, ceux facturés par le prestataire :

- La location de sa benne
- Le coût de rotation
- Le prix de traitement du déchet (€/tonne)

Cependant, avant de devenir un déchet, ce rebus aura bien souvent traversé l'ensemble de la chaîne d'activité de l'entreprise ce qui révèle des **coûts cachés** :

- L'achat de matière première,
- La consommation d'énergie pour transformer la matière en déchet
- Les coûts des ressources humaines mobilisées pour gérer ce déchet...

Le **coût complet** d'un déchet est en réalité **3 à 181 fois** supérieur aux coûts de gestion.

Augmentation de la TGAP (Taxe Globale des Activités Polluantes)

La fiscalité appliquée à la gestion des déchets avec notamment la TGAP va augmenter de **55 %** d'ici à 2025 en passant de **42 € / tonne à 65 € / tonne**. La TGAP est principalement liée aux filières d'enfouissement.

Produire un déchet coûte cher et ne pas le trier va coûter de plus en plus cher.

Résultats de l'enquête déchets Mauléon

33 réponses au questionnaire ont été enregistrées.

➤ Taille des entreprises et domaine d'activité

La majorité des entreprises ayant répondu au questionnaire comptait **moins de 10 salariés**. Leur domaine d'activité était varié et était représentatif du tissu économique du territoire.

➤ Référent déchets

Dans 84 % des cas, le dirigeant d'entreprise assure le suivi de la gestion des déchets.

➤ Production de déchets

L'ensemble des entreprises ayant répondu au questionnaire produit des déchets. Au total, ce sont **762 tonnes** de déchets qui sont produits par **14 entreprises**.

Toutes les entreprises ayant répondu produisent du déchet « Tout venant / DIB » : déchet non valorisable.

Une grande partie des entreprises produit des déchets **cartons**. Sont ensuite produits de manière diffuse et pas toujours valorisés, les déchets suivants :

- | | |
|-----------------------------------------|--------------------------------------|
| - Palettes | - Déchets BTP (isolants) |
| - Big bags | - Papier et archives confidentielles |
| - Film PE | - Bois traité et non traité |
| - PVC | - Déchets dangereux |
| - Plastiques d'emballages | - DEEE |
| - Métaux (aciers, tournures d'acier...) | |

Cette liste non exhaustive montre la quantité et la diversité de déchets que l'on peut trouver en entreprise.

→ Pour la plupart de ces déchets, il est difficile de les valoriser car les volumes ne sont pas très importants.

➤ Comment les entreprises gèrent leurs déchets ?

Selon leur production de déchets et le type de déchets produits, les entreprises utilisent de manière variable :

- les déchetteries de l'Agglo2b (40%)
- le service de collecte de l'Agglo2b (17%)
- le service d'un prestataire privé (43%)

➤ Combien coûte ou rapporte en moyenne la gestion des déchets ?

Coûts

74 k€ / an pour 16 entreprises (soit 4,6 k€ /an en moyenne)

Recettes

28 k€ pour 7 entreprises : métaux, cartons, plastiques PP/PE, palettes

A l'issue de la réunion, différentes solutions ont été présentées.
Certaines existent déjà, d'autres sont à expérimenter en partenariat avec l'ESIAM.



○ L'accompagnement individuel

En partenariat avec le **Réseau RECTO VERSO**, les entreprises peuvent être accompagnées pour réaliser un diagnostic de leurs déchets
Cet accompagnement permettra d'identifier les principaux déchets produits et les possibilités de tri et de traitement.



○ Des collectes mutualisées de déchets

Différentes collectes peuvent être organisées pour les entreprises en partenariat notamment avec **l'ESIAM** et répondent aux principaux déchets que l'on retrouve en entreprise : cartons, plastiques, papier, bois, palettes...

Ces solutions sont listées dans le flyer « Nos solutions pour vos déchets »

Si vous cherchez à valoriser certains de ces déchets, nous pouvons vous renseigner.



○ Le dépôt gratuit de petites annonces sur le site RECTO VERSO

Vous avez un **déchet** qui pourrait servir de matière première à une autre entreprise ?

Vous disposez d'un **équipement** dont vous n'avez plus l'utilité ?

Vous pouvez déposer gratuitement une petite annonce sur le site internet RECTO VERSO (www.reseau-rectoverso.fr) et vous mettre en relation avec les entreprises du Bocage Bressuirais.

Si une ou plusieurs de ses actions vous intéressent n'hésitez pas à nous contacter

ESIAM : esiamservice@esiamebe.net - 05 49 81 82 22

RECTO VERSO : contact@reseau-rectoverso.fr - 06 80 98 94 64